



Sainte-Anne
de-Bellevue

Règlement de zonage

Plan 2
Les territoires d'intérêt
écologique

-  Écoterritoire
-  Bois et corridor forestier métropolitain
-  Milieu naturel protégé ou en voie de l'être
-  Mosaïque de milieux naturels
-  Rive et littoral à dominance naturelle
-  Limite municipale



Projection :
NAD 1983 MTM 8

Échelle :
1:25,000

Source :
- Ville de Sainte-Anne-
de-Bellevue,
Orthophotos, juillet 2011
- Agglomération de
Montréal

Date :
Mai 2017

